



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

grande distribution

Question écrite n° 46420

## Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur certaines récentes incursions politiques dans des centres commerciaux. En effet, depuis quelques mois, se développent des intrusions violentes de groupes, semble-t-il d'extrême gauche, dans des centres commerciaux, soit pour manifester contre la vie chère ou pour d'autres raisons politiques. Ce fut le cas en mars dans des grandes surfaces de Seine-Saint-Denis, notamment à Saint-Denis et Aulnay-sous-Bois, où des produits alimentaires, israéliens ou cashers, ont été retirés des rayons et jetés à terre pour manifester leur condamnation de la politique israélienne. Cette prétendue « incursion antisioniste » a ému la communauté juive, mais n'aurait pas été reprise par les médias locaux et nationaux. Elle ne peut pas rester sous silence des pouvoirs publics, car elle risque de se banaliser. Pire, elle pourrait changer les grandes surfaces et les centres commerciaux en des lieux d'affrontement politiques, sur des sujets très controversés et polémiques. Il paraît donc nécessaire que des poursuites puissent être engagées sur ces affaires inadmissibles. Il lui demande donc de lui indiquer la véracité de ces faits et si des poursuites effectives ont été réellement engagées.

## Texte de la réponse

Les actions auxquelles il est fait référence ont débuté dans la Seine-Saint-Denis en septembre 2008, lorsqu'un groupe d'activistes fit irruption dans un supermarché de Montreuil pour y organiser un « pique-nique » afin de protester contre la vie chère ; son porte-parole déclarait avoir inventé un nouveau type d'action contre le système capitaliste. Des manifestations similaires se sont reproduites après l'opération militaire israélienne à Gaza, avec pour mot d'ordre le boycott des produits israéliens. Le 14 février, une cinquantaine de membres d'un collectif pénétraient dans une grande surface de Saint-Denis, pour scander des slogans anti-israéliens, distribuer des tracts et inviter les clients à boycotter les produits israéliens. À la demande du directeur de l'établissement, les forces de l'ordre sont intervenues et ont mis un terme à cette action. Les manifestants ont quitté les lieux sans violences. Le responsable de l'établissement n'a pas déposé plainte. Une semblable opération de boycott des produits israéliens a été organisée à Aulnay-sous-Bois le 7 mars dans un centre commercial. Une quarantaine d'individus ont défilé dans cet établissement en remplissant de produits israéliens des chariots afin d'empêcher leur achat, et lancé des slogans contre l'État d'Israël. Les fonctionnaires de police ont assuré la surveillance jusqu'à la complète dispersion de la manifestation et le groupe a quitté le magasin sans commettre ni dégradations ni vols. De semblables manifestations ont eu lieu le 14 mars dans un centre commercial de Drancy, le 21 mars dans une grande surface de Montreuil et de nouveau à Saint-Denis, devant un magasin le 11 avril. Les responsables des supermarchés concernés n'ont pas déposé plainte. Les forces de police ont exercé une étroite surveillance de ces manifestations, afin de pouvoir intervenir en cas de besoin sur réquisition du responsable de l'établissement et dans l'éventualité de troubles à l'ordre public. En tout état de cause, les forces de police restent particulièrement attentives, dans la Seine-Saint-Denis comme dans toute la France, à prévenir tout débordement et font preuve, dans l'exercice de leurs missions, de vigilance et de la plus grande fermeté dans la prévention et la répression des actes de discrimination, de racisme et d'antisémitisme.

## Données clés

**Auteur** : [M. Éric Raoult](#)

**Circonscription** : Seine-Saint-Denis (12<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 46420

**Rubrique** : Commerce et artisanat

**Ministère interrogé** : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

**Ministère attributaire** : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 14 avril 2009, page 3443

**Réponse publiée le** : 11 août 2009, page 7920